

Lettre du Cercle Condorcet

www.cercle-condorcet-de-paris.fr

de Paris

Où va l'Europe ?

Sommaire

Edito

par Michel Cabirol
et Jean-Pierre Pagé
coprésidents

p. 1

La Constitution de l'Europe : États-Nations ou Union européenne ?

par Dominique Rousseau
constitutionnaliste,
professeur de droit à
Paris I - La Sorbonne

p. 2

Annnonce de la création de la commission Évolution du modèle social français et industries d'avenir

p. 7

La situation de la zone euro et la politique économique européenne

par Jean-Pierre Pagé
économiste,
coprésident du Cercle
Condorcet de Paris

p. 7

La crise européenne, entre incompétence, idéologie

et rapports de force
par Jean-Luc Gréau
économiste, ancien
expert du MEDEF

p. 10

Hommage à Stéphane Hessel

p. 12

Une fois de plus, l'Europe a mobilisé notre attention. On a pu croire que les mesures prises au cours des derniers mois – création du Mécanisme européen de stabilité, mise en place des « Opérations monétaires sur titres » (OMT) par la BCE, décision de créer une union bancaire – avaient calmé le jeu. Les élections en Italie, avant la révélation des difficultés bancaires de Chypre, ont rappelé qu'il n'en était rien et que le caractère technocratique et, par bien des aspects, antidémocratique, du mode de fonctionnement de l'Europe constituait un frein redoutable à toute progression de celle-ci vers une solution à ses problèmes.

Les récentes conférences plénières du Cercle Condorcet de Paris ont apporté leurs pierres à la réflexion sur cette situation désastreuse qui résulte de l'apathie et de l'aveuglement des élites dirigeantes européennes.

Tout d'abord, Dominique Rousseau, dont on trouvera le compte rendu de l'exposé ci-après, a clairement pris parti en montrant que la solution pour sortir l'Europe de l'impasse passait par une réinvention de l'idée européenne obligeant à un déplacement des lieux de la compétence et du débat démocratique des États vers le niveau européen : « Le moment historique qui est le nôtre nous oblige à basculer conceptuellement, intellectuellement... à changer nos catégories et les limites avec lesquelles nous percevons notre réalité politique pour en inventer d'autres qui nous permettent de penser notre temps présent. »

Quatre mois après, un débat sur la situation de l'Europe et les issues qu'elle laissait entrevoir a opposé deux visions de son avenir :

- celle de l'économiste Jean-Luc Gréau qui met l'accent sur les handicaps d'une Europe qui n'a pas vu venir, ni su traiter la crise financière issue des États-Unis qui est en train de la détruire sous les fourches caudines du triangle Berlin-New York-Pékin ;
- celle de Jean-Pierre Pagé qui, sans sous-estimer les erreurs commises par ses dirigeants, préconise un saut vers une union restaurant l'indispensable contrôle démocratique des décisions et passant à un stade plus avancé de mutualisation des risques et de leurs conséquences.

Le lecteur trouvera aussi dans ce numéro de la *Lettre* un bref hommage à Stéphane Hessel dont nous n'oublions pas qu'il a été l'un des fondateurs de notre Cercle. Il en est resté membre jusqu'à un passé récent. Il a toujours répondu avec plaisir et enthousiasme à nos invitations. ■

Michel Cabirol et Jean-Pierre Pagé, coprésidents

LA CRISE DE L'EUROPE n'est pas une crise de l'euro. Ce n'est pas non plus une crise économique. La crise actuelle de l'Europe est une **crise politique, une crise par défaut de Constitution**. Cette absence engendre celle de la démocratie au niveau européen et, dans ce cas, ce sont les marchés qui gouvernent. C'est parce qu'il n'y a pas d'instrument politique – une Constitution – pour faire vivre cette politique européenne que les marchés gouvernent et que nous sommes en crise.

Quand les marchés gouvernent, ils imposent aux gouvernements nationaux leur propre logique, soit des plans de rigueur en vue de combler les déficits publics, pour ensuite s'alarmer de l'absence de croissance.

On s'est beaucoup réjoui de la chute de Berlusconi, mais ce ne sont pas les citoyens qui ont fait tomber Berlusconi, ce sont les marchés. De même pour Papandréou et le Premier ministre irlandais. Ainsi assiste-t-on à la réalisation de la prophétie de Marx selon laquelle les dirigeants des démocraties bourgeoises ne sont là que tant que les marchés acceptent qu'ils gèrent les affaires à leur place, mais quand ceux-ci ne vont plus dans leur sens, ils les renvoient. Pour parler en termes constitutionnels : les gouvernants ont une responsabilité politique vis-à-vis des marchés, mais il n'y a plus de leur part de responsabilité politique à l'égard des citoyens ; lesquels sont par ailleurs absents puisqu'il n'y a pas de Constitution.

Toutefois, les citoyens ne sont ni inertes, ni amorphes, ils s'indignent comme en Espagne ; ils résistent comme en Grèce ; souvent, ils se replient, c'est le cas de la Hongrie, de l'Autriche, du Danemark, des Pays Bas, c'est même le cas de la France avec la montée des populismes de différentes sortes. Cela rappelle à l'Europe qu'elle n'est pas – contrairement à ce qu'elle prétend être souvent – la terre des «Lumières», la terre de la démocratie. L'Europe est aussi la terre de l'ombre. Bien sûr, il a Cervantès, mais il y a aussi Franco ; il y a Dante, mais aussi Mussolini ; il y a Chateaubriand, mais il y a Pétain ; il y a Goethe, mais il y a Hitler. Sans parler de la Pologne avec Chopin et Jaruzelski ; Platon, Périclès en Grèce et les colonels et l'on pourrait poursuivre...

Ce que l'on est en train de vivre actuellement nous rappelle que – contrairement à notre prétention – nous ne sommes pas cette terre qui a apporté la lumière au monde, mais que nous sommes aussi la terre où l'autoritarisme et le fascisme ont prospéré.

La question d'aujourd'hui est donc vraiment liée à la Constitution, plus qu'à la question de la dette et de l'euro. C'est une question stratégique, c'est celle de la démocratie. Après la Seconde Guerre mondiale (dans les années 50), la question de l'Europe était celle de la paix. **La question actuelle est celle de la démocratie.**

Si l'on refait à grands traits l'histoire, cette question de la démocratie, de la Constitution, s'est déjà posée en Europe, notamment après la Seconde Guerre Mondiale avec des hommes comme Spinelli¹. Après la Seconde Guerre mondiale, tout un débat a eu lieu entre ceux qu'on appelait les constitutionnalistes, derrière Spinelli, et les fonctionnalistes. Les premiers considéraient qu'il fallait profiter de la ruine des États-Nations provoquée par la guerre pour – non pas reconstruire ceux-ci – mais construire l'Union européenne directement comme union politique, alors que les seconds, disaient, au contraire : «*il faut reconstruire l'Europe par l'intermédiaire des*

Etats en enlevant à ceux-ci les compétences qui avaient conduit à la guerre». D'où le charbon et l'acier gérés par une institution commune aux États (CECA). C'est cette dernière conception qui l'a emporté lors de la déclaration Monet-Schuman du 9 mai 1950. La vision de la construction européenne de ces deux protagonistes était fonctionnaliste, secteur par secteur : l'énergie, la politique agricole commune et aujourd'hui la monnaie,

mais ils n'envisageaient rien d'un point de vue politique. À l'époque on disait : «*il y a le traité de Rome, c'est l'économie ; et puis il y a la Convention européenne des droits de l'homme, c'est le politique*». Ces deux Europe(s) ont fonctionné avec des institutions idéologiques relativement autonomes, indépendantes l'une de l'autre. La situation d'aujourd'hui est celle d'une intégration européenne dans le domaine économique, fiscal, financier, certes pas achevée, mais bien avancée. Songeons que les budgets de chacun des États-nations doivent être soumis à la Commission de Bruxelles avant d'être soumis aux Parlements nationaux. Les États n'ont plus aujourd'hui la maîtrise de leur budget – encore moins maintenant avec la «règle d'or» – cette dernière étant prédéterminée par les préconisations de la Commission.

Les États n'ont évidemment plus la maîtrise de leur monnaie, celle-ci étant dévolue à la Banque cen-

1. Altiero Spinelli (1907-1986). Homme politique italien partisan d'un fédéralisme européen.

Dominique Rousseau
Constitutionnaliste
Professeur à l'École de Droit
Sorbonne Paris I

La Constitution de l'Europe : États-nations ou Union européenne ?

trale. Ainsi a-t-on une Europe relativement bien intégrée dans les domaines précités, mais, en revanche, elle ne l'est pas du tout ou très peu au niveau politique. Ce champ est resté ancré dans les États-nations. Pour prendre un exemple : comme sur un artichaut, les compétences (les feuilles) ont été envoyées à Bruxelles, au fur et à mesure, mais le politique est demeuré dans les États-Nations, d'où un fossé entre le niveau d'intégration économique et le niveau d'intégration politique. Cet écart devient aujourd'hui dangereux pour «l'être» même de l'Europe dans la mesure où les citoyens continuent à avoir un débat politique, démocratique au niveau des États ; ils continuent à voter à ce niveau pour le président de la République, les députés... mais, d'une certaine manière, ils votent pour rien puisque les hommes politiques, français, italiens, allemands, espagnols n'ont plus de compétences, ces dernières étant dévolues à Bruxelles. Et à Bruxelles il n'y a pas de politique. Il y a bien le Parlement européen, seule institution élue au suffrage universel, mais c'est encore une institution mineure dans le triangle institutionnel européen. De mon point de vue, on a un décalage, un fossé entre le niveau européen auquel se trouvent les instances de décision qui structurent la vie économique, politique, sociale (même universitaire) et les procédures politiques ou démocratiques qui restent au niveau national. La question, posée maintenant aux politiques depuis plusieurs années, c'est de savoir ce qu'il convient de faire. **Doit-on ramener les compétences là où se déroule encore le débat démocratique, c'est à dire dans les États, afin de donner aux citoyens une prise sur les décisions ? Ou bien doit-on porter la légitimité démocratique, la légitimité citoyenne, politique, là où sont désormais les compétences, c'est-à-dire au niveau européen ?**

Dit de manière un peu brutale, c'est la controverse entre les fédéralistes et les souverainistes. Ces derniers prônent une reconstruction de l'Europe à partir des États-Nations, parce que c'est le lieu du débat démocratique et les fédéralistes pensent au contraire qu'il faut mettre le politique au niveau où sont les compétences.

Dans ce débat-là, je me situe du côté des fédéralistes, en considérant que l'État-Nation est une forme historique d'organisation politique des sociétés – parfaitement respectable – mais, précisément, parce qu'elle est historique, elle n'est pas une forme naturelle. On peut parfaitement imaginer qu'il y a d'autres formes d'organisation politique des sociétés que la forme étatique. Exemples pris dans le passé : des cités comme Venise, Anvers, Gênes. Il y a eu aussi les empires, des sociétés sans État. Nous sommes arrivés à un moment historique où la forme étatique ne permet plus de penser notre organisation sociale.

Ce fédéralisme, implique l'abandon de la gestion de l'Europe pratiquée jusqu'alors par les traités, pour l'adoption d'une Constitution.

Plusieurs raisons à cela : en droit, le Traité est un acte juridique qui relève du droit international ; c'est

***Nous sommes arrivés
à un moment historique
où la forme étatique ne
permet plus de penser
notre organisation sociale***

un contrat, un accord de volontés entre des États étrangers les uns aux autres. Je considère qu'aujourd'hui, la Grèce, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne ne sont pas des États «étrangers» à la France, mais que les peuples de ces pays sont les constituants de «l'Être historique européen», le «Nous» européen, et que ce «Nous» doit s'exprimer, doit avoir une «constitution» – au sens physiologique du terme. Si, effectivement nous faisons partie du même collectif, nous devons passer de l'instrument «Traité» à l'instrument «Constitution». Cela implique une révolution mentale. Penser, c'est souvent penser contre soi-même et c'est toujours faire un effort. Il s'agit en effet en l'occurrence de sortir du cadre conceptuel à partir duquel nous pensons l'organisation politique aujourd'hui pour en imaginer et en inventer un nouveau, comme l'ont fait les philosophes du XVIII^e siècle. Ces derniers ont substitué la notion de «citoyen» à la notion de «sujet» et la notion d'État à celle de féodalité. On est vraisemblablement dans ce même moment historique où il y a un basculement de paradigme, un changement de cadre conceptuel. Ce balancement se joue sur deux points : le principe de souveraineté est-il toujours pertinent et peut-on penser une Constitution sans État ?

Sur le premier point : le principe de souveraineté de l'État, de la Nation, est le grand principe qui structure (depuis Bodin²) l'organisation des sociétés politiques. On pense évidemment la construction politique de l'Union européenne à partir de ce principe. Et l'on dit : «l'Europe porte atteinte au principe de la souveraineté». Or, ce principe est complètement inadéquat et inopérant pour penser l'Europe, tout simplement parce qu'il a été inventé pour penser une autre forme d'organisation politique. Rappel historique au passage : le principe de

2. Jean Bodin (1529-1596). Jurisconsulte, philosophe, théoricien politique français qui influença l'histoire intellectuelle de l'Europe par la formulation de ses théories. *Six livres de la République*.

la souveraineté n'est pas le produit de la raison pure qui de ce fait serait éternel. Le principe de la souveraineté est issu de la lutte politique menée par les rois, contre – à la fois – le Saint-Empire romain germanique («le Roi est empereur en son royaume») et contre les féodalités. C'est Bodin, dont on pourrait dire qu'il était à son époque un «intellectuel organique», qui a produit pour les rois (qui revendiquaient leur indépendance, à la fois par rapport au Pape et aux féodalités), le concept, l'instrument qui a permis aux politiques de construire l'État. Le principe de souveraineté était donc une arme idéologique, politique, destinée à asseoir l'autorité et le pouvoir des États en formation qui se libéraient progressivement de leurs anciennes tutelles. Les quatre caractéristiques retenues par Jean Bodin pour qualifier le Souverain sont :

- juger et légiférer ;
- battre monnaie ;
- lever les impôts ;
- faire la paix et la guerre.

Le principe de souveraineté, par les limitations horizontales et verticales qui le brident, est aujourd'hui inadapté à notre réalité.

Ce principe de souveraineté a été inventé pour construire des États. Question : Est-ce que cet outil peut être utile pour construire l'union politique de l'Europe qui ne sera pas un État français puissance 27... d'autant que ce principe de souveraineté est «désactivé», inerte ? Le concept même recèle une contradiction interne, car il est pensé de manière verticale : il n'y a rien au-dessus. De manière horizontale : il n'y a rien à côté, il n'y a que des terres vierges à conquérir, à soumettre. Quand ce concept naît, au plan vertical, il n'y a que le roi (plus le Pape). En revanche, de manière horizontale, le souverain a à faire avec d'autres États souverains. Cela donne la question de la délimitation des frontières, de celle des marchés. La première grande manifestation de limitation verticale de la souveraineté, c'est la paix de Westphalie en 1648 où l'on voit là que chaque souveraineté est limitée par le respect de celle des autres.

Il y a donc un défaut de construction du concept même. Il est aussi inerte aujourd'hui en ce sens qu'il ne permet plus de rendre compte de la réalité. C'est une coquille vide.

Si l'on reprend les catégories énoncées par Bodin : aujourd'hui les États-nations n'ont plus le pouvoir de légiférer. Les directives émanant de Bruxelles sont ensuite transposées dans les droits internes. Une bonne partie de la législation nationale – française espagnole, italienne – n'est que la traduction (dans la langue) des directives européennes. Les États-nations ont donc perdu le pouvoir de légiférer. En ce qui concerne le pouvoir de juger : la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg ou la Cour de Luxembourg prennent des décisions qui s'imposent sur le territoire de chaque pays membre. Exemple, en France : la Justice. La Cour européenne nous dit : «votre organisation de la justice n'est pas bonne, changez-la». Le Parquet n'est pas considéré comme une autorité judiciaire parce qu'il est nommé par le pouvoir exécutif.

Autres exemples :

- «Battre monnaie» : c'est clair, nous n'avons plus le franc ;
- «Lever l'impôt». Chaque État n'est plus libre de déterminer sa politique fiscale et budgétaire puisqu'il y a «la règle d'or», les 3 % de déficit.
- La seule chose encore dévolue aux États-nations, c'est le pouvoir de faire la guerre et la paix. Et encore...

Ainsi voit-on que les éléments constitutifs de la souveraineté ne peuvent plus activer les politiques nationales. Le paradoxe, c'est que ce principe continue à vivre.

La question est donc : «*le moment ne serait-il pas venu de trouver un nouveau Jean Bodin ?*» Quel est aujourd'hui l'«intellectuel organique» qui serait capable d'inventer l'instrument, le principe nous permettant de penser l'organisation de la société politique européenne ?

Ce qui précède met en évidence que l'on utilise un principe qui n'a pas été fait pour penser «quelque chose qui n'est pas un État». Donc, cela ne marche pas ! Alors, que fait-on ? Comme Brecht le suggérait : «change-t-on le peuple» ou change-t-on le principe ?

Ma position rejoint celle des intellectuels du XVIII^e siècle qui, confrontés à la crise d'un modèle, ont essayé d'inventer de nouveaux principes.

Quel est le principe qui pourrait aujourd'hui nous permettre de penser l'union politique de l'Europe ? Question actuellement sans réponse. Toutefois des éléments existent ; on les trouve chez Habermas³ lorsqu'il imagine le concept de «patriotisme constitutionnel», c'est-à-dire l'idée de construire une union politique sur un patrimoine de valeurs constitutionnelles partagées. Ou, autrement dit : «**le bien commun**».

Entre Européens, du Danemark au Portugal, il s'agirait d'essayer de déterminer «l'en commun», ce qui

3. Jürgen Habermas (né en 1929). Théoricien allemand en philosophie et sciences sociales – *Droit et Démocratie*, 1992.

ferait que l'on serait solidaires. D'où l'idée que c'est peut-être aujourd'hui le **principe de solidarité** qui est l'instrument devant être substitué au principe de souveraineté comme cadre de pensée de l'union politique européenne. Solidarité financière, solidarité sociale, solidarité politique... le principe peut se décliner.

S'il faut une Constitution à l'Europe, cela impose, chez nous et chez les politiques, une révolution mentale.

À la seconde interrogation : « *peut-on penser une Constitution sans État ?* », la réponse la plus courante est : « *on ne peut penser une Constitution qu'au niveau des États* ».

Une telle conception est à rapprocher de l'idée d'Aristote dans *Politeia* : « *la Constitution est le génie d'un peuple* ». Autrement dit, chaque peuple a sa Constitution, chaque peuple se constitue en État, et donc il est normal qu'il ne puisse y avoir qu'une Constitution par État. Il y aurait donc, au sens philosophique, un lien ontologique entre Constitution et État. Dans cette hypothèse, il ne peut y avoir de Constitution européenne, puisque l'Europe n'est pas un État. **Pour penser une Constitution européenne, pour penser le fédéralisme européen, il faut donc détacher Constitution et État.** Ce détachement est-il possible, pensable, ou est-il artificiel ?

Plusieurs arguments peuvent être invoqués en faveur de l'idée de découplage possible entre les deux :

Le premier, c'est l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen – notre texte de référence. Article qui dit : « *toute société qui ne garantit pas les droits et ne sépare pas les pouvoirs, n'a point de Constitution* ». Cet article ne dit pas « tout État », mais « **toute société** ». Autrement dit, la relation qui est posée en 1789, c'est entre « société » et « Constitution ». S'il y a un lien que notre modernité juridique pose, c'est entre « société » et « Constitution ». On voit ainsi que le lien entre « État » et « Constitution » est un lien historique, mais que le lien ontologique est entre « Constitution » et « société ». Cet argument de texte montre donc qu'il est parfaitement possible de penser la Constitution en dehors d'une organisation étatique des sociétés. La question est, dès lors, de savoir s'il existe une société européenne ? Si c'est le cas, cette dernière peut être le support ou la conséquence d'une Constitution européenne. On peut bien sûr diverger sur l'état d'avancement de la société européenne. De mon point de vue, il y a suffisamment d'éléments partagés entre européens pour affirmer que cet « Être historique européen » existe. Les formes d'organisation des États sont à peu près homogènes. N'existent plus les États jacobins d'un côté et les États fédéraux de l'autre. Tous les États européens, de la Grande-Bretagne, de l'Italie à la France, sont des États qui accordent des pouvoirs aux

régions – plus ou moins, certes – mais la forme la plus répandue est celle de la décentralisation, plus que la forme d'organisation jacobine. Si l'on considère les modes de vie : un pays catholique comme l'Espagne a opté avant nous pour le mariage homosexuel et l'adoption par un couple homosexuel. Donc, on voit qu'entre les catholiques, les protestants, etc. il y a une manière de réagir aux problèmes de la société qui est relativement partagée. Quand Haider en Autriche arrive au pouvoir, c'est considéré comme une affaire intérieure, pas comme quelque chose qui arrive à l'extérieur du

Si l'objet de la Constitution est la société, elle doit séparer les pouvoirs de la société les uns des autres

« nous » européen. Donc, le « nous » européen signifie bien donc que « l'on fait société », puisque l'Europe est intervenue, comme en Hongrie. Les Européens interviennent en Hongrie parce qu'ils pensent que la Hongrie c'est « chez eux », ce qui prouve le partage d'un certain nombre de valeurs communes. C'est le premier élément de texte qui montre que – **oui** – **il est possible de penser une Constitution sans État, puisque juridiquement le lien est fait entre société et Constitution.** Je lance des pistes, avant de passer au second argument, sur les conséquences possibles qui s'adressent plus aux constitutionnalistes. Si l'on pense Constitution/État et que l'on dit : « *il faut séparer les pouvoirs dans un État* », un constitutionnaliste va considérer qu'il a terminé son travail lorsqu'il a séparé le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Si, l'objet de la Constitution, c'est la société, à ce moment-là, il faut séparer les pouvoirs de la société les uns des autres. Il faut séparer le pouvoir économique du pouvoir religieux, le pouvoir religieux du pouvoir politique, le pouvoir politique du pouvoir médiatique, le pouvoir médiatique du pouvoir financier. Autrement dit, il faut prendre en charge les pouvoirs de la société⁴ et imaginer des mécanismes, des institutions juridiques pour empêcher que le pouvoir financier interfère dans le pouvoir politique, que le pouvoir économique interfère dans le pouvoir médiatique. Par exemple : interdire qu'un patron d'une entreprise de bâtiment public puisse posséder une télévision... ou un journal ; on sépare. En revanche, si l'on dit : « *la Constitution, c'est l'État* », on n'a pas à s'occuper de cela. Mais si l'on dit : « *la Constitution a pour objet de séparer les pouvoirs de la société* », on est

4. Cf. Michaël WALZER, *Les Sphères de justice*, Seuil.

obligé d'aller plus loin et de prendre en charge (et c'est l'un des aspects discuté dans la commission Jospin) ces éléments de la société pour poser ce que l'on a appelé «les régimes d'incompatibilité». Je veux simplement montrer que le glissement de l'objet de la Constitution de l'État à la société entraîne cette conséquence de devoir se saisir des différents «tiers pouvoirs» qui animent la société.

Deuxième argument : la situation de l'État aujourd'hui comme forme d'organisation politique, uniquement d'un point de vue juridique. Qu'est-ce qu'un État, pour un juriste ? Ce sont trois éléments : un territoire, un peuple et un gouvernement légitime. Or, là aussi, on constate le déclin, le délitement de

L'idée selon laquelle ce serait le peuple qui fait la Constitution peut-elle, contre toute logique apparente, se révéler fausse ?

ces trois éléments. Le territoire se définissait autrefois par «un dehors» et «un dedans»; d'où les frontières. Maintenant, il n'y a plus de frontières et le vocabulaire a changé. On ne parle plus de territoire, mais d'**espace** : espace Schengen; espace économique... Les États ne peuvent plus marquer leur empreinte sur le sol. Considérons le peuple et non la population (qui est une réalité physique) : la notion de peuple inclut des dimensions psychiques. «Faire peuple», c'est partager. Parce que l'on est sédentarisés, on partage un certain nombre d'institutions et de valeurs communes. Ce qui fait passer de la population au peuple, c'est la sédentarisation. C'est pourquoi les Touaregs ou les Roms qui n'ont pas d'État ne peuvent créer, de par leurs déplacements permanents, des institutions stables.

Or, aujourd'hui, l'on bouge à nouveau avec les migrations des populations. Prenons l'exemple des étudiants venant de France dans le cadre du programme Erasmus. Ils ne sont pas «étudiants français», ils sont «étudiants». Ils ont fait une année à Londres, une année à Berlin... et donc la notion de peuple est, elle aussi, une notion qui se fragilise. Les Espagnols s'interrogent sur le fait qu'ils soient un peuple, les Belges, inutile d'en parler, les Italiens également. Nous, en France, nous avons la Corse, les Basques... autant de questions que l'on ne se posait pas avant. Sans remonter à Sieyès⁵ qui se demandait si la bourgeoisie faisait partie du peuple et s'il fallait inclure la noblesse dans

le peuple... Pour lui, il y avait : peuple, Constitution et lois ordinaires. Il considérait aussi que ce serait absurde de penser l'inverse. Ce sont des questions que l'on ne se pose plus, mais qu'il serait peut-être intéressant de se poser à nouveau, ainsi que celle de la relation entre le peuple et la Constitution. État, Constitution, peuple. Là aussi, la pensée courante considère qu'il y a d'abord le peuple et ensuite la Constitution; c'est le peuple qui fait la Constitution. Et si cette idée – qui a toutes les apparences de la logique – s'avérait fausse ?

Ce que je vais proposer peut apparaître absurde ; je le fais néanmoins en me référant à Habermas. L'idée selon laquelle c'est «*le peuple qui fait la Constitution*» nous conduit à dire ensuite que, s'il n'y a pas de Constitution européenne, c'est parce qu'il n'y a pas de peuple européen. Cette idée apparaît pour le moins discutabile, à la fois pour des raisons historiques et pour des raisons propres à «**la force magique du droit**».

Dans la mesure où l'Histoire montre à plusieurs reprises que les peuples ne sont pas une donnée naturelle, encore moins une donnée ethnique, il faut à un moment donné pour «faire peuple», un certain nombre d'éléments qui relient des personnes qui n'ont pas spontanément des liens entre eux. Au départ, nous sommes tous étrangers les uns aux autres. Le fait d'habiter au même endroit, d'avoir fait la guerre contre d'autres, le fait de créer des institutions, d'avoir établi le droit, tout ceci constitue autant d'instruments générateurs de liens entre les gens leur permettant de se percevoir comme un «commun». Un exemple un peu provocateur au passage : sans Parti communiste, il n'y a pas de classe ouvrière. Pour que la classe ouvrière se pense comme telle, il faut qu'existe une institution qui dise : «*tu es la classe ouvrière*», sinon il y a «des ouvriers». Mais pour que les ouvriers, les uns à côté des autres (la sérialité de Sartre), se pensent en tant que collectif, une institution est nécessaire. D'une certaine manière, l'effacement actuel du Parti communiste fait que la classe ouvrière existe, certes, mais ne sait plus où s'exprimer, puisqu'elle est moins représentée. Je vous rappelle un des discours de Mirabeau (septembre 1789 aux États généraux), où il y a cette phrase : «*nous avons pris la France, c'était une myriade de peuples*». Qu'est-ce qui va faire – comme en chimie – la cristallisation : c'est la Constitution.

C'est la Déclaration des droits de l'homme qui va énoncer «Le Peuple français» qui, d'un seul coup, va se voir comme «peuple français», puisque «c'est écrit». C'est ce côté «magique» du droit que l'on néglige souvent, n'en retenant que le côté technique. Bourdieu disait : «*il y a une force propre du Droit*» et il poursuivait : «*c'est de faire advenir ce qu'il énonce*⁶».

5. *Qu'est-ce que le tiers état?*, 1789.

6. «Prophétie autoréalisatrice» ?

Le maire dit : «Paul est marié avec Virginie», il le dit, ça y est. Lorsque nous mettons un bulletin dans l'urne, il en ressort la volonté générale!

La Constitution a précisément comme potentialité de faire advenir ce qu'elle énonce. Poser la Constitution européenne permettrait de dire – ce que les Américains ont fait en 1776 et 1789 : *We the People* «Nous, le peuple» (avec cette restriction que l'on ne sait pas si le *we* est un «nous» de majesté ou le «nous» de la pluralité des États-Unis). L'idée qu'il faut un peuple européen avant qu'il y ait une Constitution européenne est une idée qui se discute. C'est peut-être l'inverse qu'il faudrait concevoir. Le peuple est peut-être la conséquence et non la condition préalable. Je pense que c'est dans le processus constituant que se constitue le peuple. En France, le peuple français ne se constitue pas en 1789, mais en 1788, lorsqu'on rédige les Cahiers de doléances. C'est alors l'occasion d'un débat dans tout le pays.

Lors du processus constituant, les individus pren-

ent conscience qu'ils partagent un certain nombre de valeurs, qu'ils «se constituent» – à tous les sens du terme – en peuple.

C'est sous cette réserve-là que je considère que le moment historique aujourd'hui est un moment qui nous oblige à basculer conceptuellement, intellectuellement, un moment qui nous oblige à changer nos catégories et les lunettes au moyen desquelles nous percevons et pensons notre réalité politique pour en inventer d'autres qui nous permettent de penser notre temps présent. Nous pensons avec des concepts élaborés au XVII^e siècle qui ne sont plus d'aucune utilité.

Il faut penser autrement la vie politique qui maintenant se situe au niveau européen, sinon ce sont les marchés qui continueront à gouverner. Ils continueront à le faire parce que – eux – sont unifiés au niveau européen, alors que le politique est divisé au niveau des États. Et bien sûr, les marchés n'aspirent qu'au statu quo. ■

*Transcription de l'intervention
par Françoise Le Berre*

Commission

Le 3 avril dernier s'est tenue la première réunion de la commission *Évolution du modèle social français et industries d'avenir*.

Le groupe de travail – animé par Claude Studievic – est ouvert aux membres du Cercle. Il ne demande qu'à s'enrichir de nouveaux participants.

Contact et informations complémentaires auprès de Claude : claudestud@gmail.com

Plénière du 4 mars 2013

Jean-Pierre Pagé

Économiste, coprésident du Cercle

La situation de la zone euro et la politique économique européenne

La crise n'est pas derrière nous, comme le montrent les chiffres communiqués par la Commission européenne, mais ce n'est pas une surprise. On en a la confirmation – et comment! – avec ce qui vient de se passer en Italie.

Les politiques économiques telles qu'elles sont définies et appliquées sous l'égide du Conseil européen mènent l'Europe à l'impasse.

Nous ne nous en sortirons pas par des solutions nationales : le problème n'est pas franco-français.

Nous ne nous en sortirons que «tous ensemble». Nous avons besoin d'une relance européenne.

Nous en sommes arrivés à un point où le système de fonctionnement de l'Union européenne doit être complété et modifié, au moins sur deux points vitaux : la mise en place de mécanismes de mutualisation entre les pays membres et l'instauration d'un processus viable de contrôle démocratique des décisions. S'il n'en est pas ainsi, il y a tout à craindre pour l'Europe.

La crise n'est pas derrière nous

D'abord, dissipons quelques confusions à ce sujet.

Si l'on entend par «la crise est derrière nous», la tenue de l'euro en tant que monnaie, ce n'est pas totalement faux. Les déclarations de Mario Draghi, faisant entendre que la BCE était prête à intervenir «sans limites», ont donné un répit en calmant les marchés. Avec les moyens d'action mis en place par la BCE et la création du Mécanisme européen de stabilité (MES), l'éventualité d'une sortie de certains pays de l'euro s'est (provisoirement) éloignée.

Mais il ne faut pas surestimer l'efficacité de ces mesures. Les modalités d'action de la BCE et, surtout, du MES, restent conditionnées par la signature de protocoles d'accord entre les pays concernés et le

Les politiques d'austérité, visant à l'équilibre des finances publiques, menées de concert, ont abouti à une zone euro en dépression

MES. Ces protocoles d'accord sont soumis eux-mêmes à des conditions draconiennes qui sont le renforcement des politiques de rééquilibrage et de réforme de leurs économies, c'est-à-dire les politiques d'austérité.

Le MES n'est, en fait, qu'un nouveau FMI dont il constitue le pendant européen et un FMI européen reprenant les méthodes de son illustre homologue dans ce qu'elles ont de pire.

Ce n'est pas l'euro qui handicape l'Europe aujourd'hui, mais les politiques économiques qui y sont menées et les déficiences démocratiques.

Les politiques économiques européennes mènent l'Europe à l'impasse

Si la situation de la zone euro reste critique, c'est parce qu'elle est plombée par les politiques d'austérité qui lui sont imposées au nom de la doxa dominante. Ces politiques sont inappropriées et ne font qu'enfoncer les pays en difficulté dans la crise.

Ces politiques économiques européennes reposent sur deux piliers :

- une politique budgétaire, qualifiée de commune, mais qui se réduit à son aspect répressif – à savoir : l'énoncé de seuils à ne pas franchir pour la dette et les déficits publics – et à la définition de sanctions édictées pour faire respecter ces règles. De ce point de vue, on peut dire que la politique budgétaire commune tient de la «mai-

son de redressement». À cette politique budgétaire ainsi définie manque un deuxième volet permettant d'assurer, comme dans toute union bien conçue, une solidarité entre les pays-membres ;

- de façon plus informelle, des préconisations très musclées de «réformes structurelles» (flexibilisation du marché du travail, baisse des salaires et des prestations sociales, rétrécissement de l'espace du secteur public...), inspirées par l'idéologie néo-libérale et censées ramener les pays concernés, par une sorte de «dévaluation interne», à un niveau de compétitivité que l'impossibilité de dévaluer leur monnaie ne permet pas d'atteindre.

Mais ceci ne fonctionne pas.

Les politiques d'austérité, visant à ramener les finances publiques à l'équilibre, toutes en même temps et sans contreparties dans le sens de la solidarité, ont conduit la zone euro à la dépression pour les raisons suivantes :

- Aux effets internes de ces politiques sur la demande et l'activité économique des pays concernés s'ajoutent les effets induits par le commerce intra-zone qui représente de l'ordre de 65 % du commerce total de la zone. À quoi servirait de rendre les industries plus compétitives s'il n'y a pas de clients et pas de débouchés ?
- Cet effort se situe dans un contexte d'environnement mondial en situation de ralentissement économique, si bien que le recours à l'exportation hors-zone, qui pourrait limiter l'effet dépressif, est, de ce fait, réduit.
- En outre, et l'on vient de s'en rendre compte, les modèles économétriques qui fondent les calculs sur lesquels s'appuient les responsables économiques sont erronés sur un point très important. Les effets des politiques qui sont menées sur l'activité économique dépendent énormément de l'hypothèse que l'on peut faire quant au *multiplicateur* entre la variation initiale (*ex ante*) de la dépense budgétaire et la variation du PIB qui en résulte (*ex post*). Les effets de ces politiques ont été testés avec des multiplicateurs faibles (inférieurs à 1), alors que ces multiplicateurs seraient, en réalité, très supérieurs à 1, comme l'a laissé entendre le *chief-economist* du FMI. On comprendra aisément que, alors que, dans le premier cas, le processus pourrait converger à moyen terme vers le rééquilibrage de l'économie, dans le second cas, il ne peut que diverger et conduire à la dépression.

Par ailleurs, les réformes structurelles, inspirées de la doxa néo-libérale dominante, telles qu'elles sont préconisées, qui reposent sur le principe de la «dévaluation interne», ne sont pas, comme on veut nous le faire croire, la solution au problème.

Au contraire, elles peuvent être très nuisibles. D'abord, en ayant pour conséquence de «détricoté» le «modèle social» européen que le monde entier nous envie (on a toutes les raisons de penser que c'est l'objectif des puissances d'argent dont ce modèle social bride les perspectives de profit). Puis, avant d'atteindre leur objectif qui est d'améliorer la compétitivité des pays concernés, en pesant sur le pouvoir d'achat et la demande émanant d'une partie importante des populations. Il s'agit d'un cercle vicieux, comme on le voit en Grèce, Espagne et Portugal. On conçoit que les dirigeants espagnols aient refusé jusqu'ici de faire appel au MES pour soulager leurs finances publiques mises à rude épreuve par la nécessité de refinancer leurs banques en raison des conditions que ceci celui-ci leur imposerait (notamment de toucher aux retraites de leurs principaux électeurs).

Même la réforme allemande menée par Gerhard Schröder, encensée et montrée en exemple aujourd'hui, doit être relativisée, comme on devrait le voir lors d'une prochaine conférence plénière du Cercle. On oublie volontiers que, en généralisant la pratique des salaires partiels, réductibles à volonté en fonction de la conjoncture, elle a accru le niveau de pauvreté de la population (multiplication des «demi-pauvres») et a conduit à «miter» le modèle social allemand.

Actuellement, les dirigeants européens sont donc en train de répéter les erreurs commises par les dirigeants occidentaux au cours des années 30, quand, pour remédier aux désordres résultant de la crise de 1929, ils ont, tous en même temps, appuyé sur le frein.

Malgré les avertissements répétés de toutes parts, à commencer par le FMI dans sa sphère dirigeante, ils persistent dans leur stratégie erronée, sous la conduite de Angela Merkel qui n'a toujours pas compris que la politique économique qui convenait dans le cas de l'Allemagne ne pouvait pas être transposée telle quelle ailleurs.

Nous sommes donc obligés d'imaginer une politique globale de relance européenne. Nous ne sortons de la crise actuelle, la plus grave depuis celle des années 30, que tous ensemble.

Le défi auquel nous avons à faire face est de relancer l'activité économique de l'Europe tout en résorbant progressivement les déséquilibres budgétaires nés de la crise de 2008-2009 et d'un certain laxisme auparavant. Nous ne pourrions pas répondre à ce défi au niveau de nos Etats-membres déjà asphyxiés. C'est pourquoi je redis que le problème n'est plus franco-français.

Par contre, l'Europe, si elle met tous ses atouts en commun, est parfaitement capable de répondre à ce défi car, d'une part, elle concentre en son sein un énorme potentiel de développement appuyé sur un

savoir-faire et une culture que tout le monde lui reconnaît, d'autre part, elle dispose d'une épargne particulièrement substantielle. Au lieu de se recroqueviller sur ses industries du passé, il faut qu'elle se tourne vers les activités d'avenir.

L'énoncé de toutes les tâches que cela implique, qu'il s'agisse de *la révolution énergétique à accomplir*, de *l'aménagement de l'espace intra-européen* ou encore de *la recherche et de la mise en application des innovations*, par exemple, montre que ceci peut créer les emplois dont l'Europe a besoin.

Il est plus qu'urgent de mettre en place une forme de mutualisation budgétaire en Europe

Mais les instruments manquent pour mettre en œuvre une telle relance européenne, surtout tant que le budget européen (que les dirigeants de l'Europe ont jugé bon de réduire encore !) restera à l'état d'avorton. Le moment paraît venu de réactiver l'idée du grand emprunt européen lancée par Jacques Delors.

Il est urgent de compléter et modifier le système de fonctionnement de l'UE, plus particulièrement sur deux points : mettre en place des mécanismes de mutualisation et un contrôle démocratique des décisions.

Dans le premier ordre d'idées, il est plus que temps de passer à la «**mutualisation budgétaire**» qui élargirait, sous la forme de transferts financiers des pays riches vers les pays pauvres, la conception extrêmement restrictive de surveillance des déficits qui préside aux réformes actuelles et que l'on retrouve dans toutes les unions économiques bien construites, notamment dans la République fédérale d'Allemagne. Même si cela soulève des difficultés en raison du temps nécessaire pour faire accepter les changements institutionnels que cela implique. Même en dépit de la réticence des pays «vertueux» qui craignent que cela ne dissuade les pays dépensiers de faire des efforts. C'est pourtant la voie à suivre. Toujours dans le même ordre d'idées, rappelons que le système des euros obligations constitue, lui-même, une mutualisation financière plus simple à mettre en œuvre d'autant plus que la contrepartie demandée, à savoir les engagements des pays-membres en matière d'équilibre des finances publiques, peut être considérée comme obtenue.

Mais tout cela nécessite la remise en selle de l'idée d'Europe dévalorisée actuellement par tous les ratés de la construction européenne et de poser la

question du **contrôle démocratique**. Il y a un déficit énorme dans ce domaine et il n'est pas étonnant que nos concitoyens soient très réticents face aux tentatives en vue de développer le fédéralisme dans ces conditions.

Si l'on doutait encore de la gravité de la situation, ce qui s'est passé en Italie au cours des élections en apporterait la preuve. Et il n'y a aucune raison que ce soit spécifique à ce pays. Tout porte à penser que des élections en France dans le contexte actuel pourraient donner des résultats du même ordre. Force est de constater que les récentes évolutions des institutions européennes et, surtout, la manière selon laquelle ont été conduites les réformes entreprises ont mis à mal le contrôle démocratique des décisions en reléguant de plus en plus les parlements nationaux au rôle de chambres d'enregistrement.

Dans le même temps, le Parlement européen peine à se faire entendre et à jouer son rôle de contrepoids du Conseil européen et de censeur de la Commission. Le pouvoir reste dévolu à un Conseil et à un Président de l'UE qui n'ont aucune légitimité démocratique et tout se passe comme si le système reposait

finalement sur une Commission de fonctionnaires « irresponsables » agissant en vase clos. Dans ce contexte, les citoyens européens se sentent dépossédés de leur destin et sont tentés de se replier sur le niveau national. Il y a le feu !

Les prochaines élections européennes de 2014, si l'on saisit l'opportunité qu'elles offrent, seront l'occasion de remédier à ces dysfonctionnements, avec l'affirmation de grands partis européens (qui existent, au moins sur le papier, sous la forme de groupes opérant dans le cadre du Parlement européen) présentant sous leur étiquette des programmes et des listes de candidats identiques dans chacun des pays et chacun un candidat à la présidence de la Commission.

Tout cela peut apparaître utopique. Mais, il est aberrant de vouloir faire fonctionner une union comme l'Union Européenne sans les bases d'un vrai fédéralisme, c'est-à-dire sans les mécanismes de solidarité et les conditions de démocratie élémentaires. Faudra-t-il une nouvelle crise financière, une nouvelle crise de l'euro, pour que les dirigeants européens envisagent sérieusement de poser le problème publiquement et de mettre en chantier ce passage au fédéralisme ? ■

Plénière du 4 mars 2013

LA NATURE DES INSTITUTIONS HUMAINES se dévoile avec le temps : c'est actuellement le cas pour l'Europe et l'euro. La crise financière importée des USA est un bon révélateur.

L'Europe rêvée par certains Européens et surtout par les Français : protectrice, normative et entreprenante, est malheureusement une construction imaginaire. Depuis 2008, l'Europe est un fantasme et non une réalité ; ses dirigeants font des choix idéologiques camouflés sous des impératifs techniques.

La crise financière

Est-ce par incapacité ou par idéologie que les dirigeants et les fonctionnaires européens n'ont pas vu venir la crise dont les signes avant-coureurs sont apparus aux USA dès la fin de 2005 avec la baisse du marché de la construction ? Les premiers défauts sur des emprunts américains sont survenus à l'automne 2006 et, à l'été 2007, des banques ferment des fonds d'investissement et la BCE injecte des liquidités pour débloquer le système bancaire. La faillite de Lehmann Brothers en sep-

tembre 2008 n'est que le point d'orgue d'une longue liste d'événements annonciateurs. Il a donc fallu attendre octobre 2008 pour que la Commission européenne admette l'existence d'une crise bancaire et les risques de récession afférents pour l'Europe.

On ne listera pas ici les rapports élogieux d'institutions internationales sur l'Irlande et l'Espagne.

La situation de quelques pays

La **Grèce** aurait pu sortir en bon ordre de l'euro pendant l'hiver 2010 à un coût inférieur à ce qui a déjà été dépensé.

C'est un pays incivique (fraude généralisée, les agents économiques les plus riches sont exonérés d'impôts) dont la productivité est souvent faible.

L'Irlande, le *Tigre celtique*, a été longtemps encensé pour une dette publique faible et un léger excédent commercial.

La réalité est plus contrastée :

- la folie des banques a conduit à une très forte croissance de la dette privée,

Jean-Luc Gréau
Économiste,
ancien expert du MEDEF

La crise européenne : entre incompétence, idéologie et rapports de force

- le résultat a été une bulle sur l'immobilier et sur le crédit à la consommation.

Le château de cartes s'est effondré :

- explosion de la bulle immobilière,
- faillite des banques,
- effondrement de l'activité,
- impossibilité pour l'Irlande d'emprunter sur les marchés pour financer sa dette publique (qui est passée de 25 % à 120 % du PIB en quelques années).

L'Irlande a été sauvée par l'Europe sans contreparties. Par exemple, l'Irlande n'a pas augmenté son taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés en vue d'une harmonisation fiscale européenne (pour casser son dumping fiscal).

Ceci est dû au chantage de sociétés souvent américaines qui localisent fictivement de la valeur ajoutée et donc des profits en Irlande. Leur départ affaiblirait encore plus l'Irlande.

Ce pays a encore besoin de plusieurs dizaines de milliards d'euros pour assainir ses finances.

Autant la Grèce et l'Irlande sont des pays dont la PIB absolue est faible; autant l'économie de l'**Espagne** représente une part significative de la zone euro.

Le modèle espagnol a été encensé jusqu'en 2008 par de nombreux économistes et institutions internationales. Là encore, le château de cartes lié à la bulle immobilière, la corruption et la difficulté à développer des positions stratégiques fortes s'est effondré.

Les indices précurseurs n'ont pas manqué :

- maîtrise de la dette publique, mais explosion de la dette privée (croissance double du crédit par rapport à la zone euro);
- fort endettement des entreprises;
- forte part du tourisme et de l'accueil de résidents étrangers.

La classe politique espagnole refuse de demander formellement l'aide de l'Europe, mais ses banques ont reçu des dizaines de milliards d'euros «d'aides» via le MES/BCE...

Le **Portugal**, malgré une population travailleuse et civique, n'a pas échappé à la crise de ses voisins. Sa productivité est trop faible par rapport à la force actuelle de l'euro.

Le triangle Berlin-Washington-Pékin

Cette crise en Europe du Sud a conduit à rebattre les cartes au niveau stratégique.

Berlin est devenu la vraie capitale de l'Europe : la crise a placé l'Allemagne au centre du dispositif européen.

L'Allemagne a dopé sa compétitivité globale depuis dix ans en grande partie sur le dos des autres pays européens. Il y a une face sombre du «miracle allemand» pour une dizaine de millions d'Allemands pauvres et d'immigrés. L'Allemagne, en échange de concessions aux pays d'Europe du Sud et sur la politique de la BCE, a exigé le maintien d'un euro fort qui lui va bien et qui affaiblit ses concurrents.

En outre, sur le plan politique, si l'Allemagne ne veut pas oublier son passé nazi elle cherche à passer à l'étape suivante («après la repentance»).

L'Allemagne européenne de la fin du xx^e siècle n'est plus de mise : l'Allemagne s'est préparée à une mondialisation à outrance dont l'Europe n'est plus qu'un acteur en déclin.

Les **États-Unis** (ou plutôt l'avidité des financiers américains tout-puissants à **Washington**) ont été la cause première de la crise. Malgré cela, ils n'ont encouru aucune critique et le reste du monde continue à les financer.

Avec la crise, Berlin est devenue la véritable capitale de l'Europe

L'Europe a toujours été un «allié» docile qui s'est désarmé unilatéralement (pas de politique industrielle, destruction de la sidérurgie européenne bénie par Monsieur Prodi, démantèlement de Pêcheiney dû à Monsieur Monti...). Ce dernier a reçu un soutien appuyé de John Kerry lors de son passage en Europe.

Pékin est de plus en plus présent en Europe car nous constituons un débouché majeur de leurs exportations. Pékin ne souhaite pas d'effondrement de l'Europe qui tarirait un débouché et qui pourrait générer des mesures protectionnistes.

Pékin soutiendra un peu l'Europe (notamment des achats de dette souveraine) tant que la Chine en aura besoin pour exporter.

La Chine est le seul pays en capacité d'accroître les ressources du FMI.

Quelques lueurs d'espoir

Les problèmes de certaines zones pourraient laisser un répit à l'Europe :

- l'abus de crédit en Chine pourrait conduire à l'explosion de bulles (immobilier, entreprises d'État, ...). Il faut des injonctions massives de crédit (3 \$) pour générer 1 \$ de PIB;

- malgré un fort déficit fiscal et la politique de la FED, les États-Unis ne repartent que mollement. Ils ont dépensé de très fortes sommes pour sauver leurs banques.

Le blocage politique actuel pourrait avoir un impact négatif sur la croissance.

L'Europe peut aussi progresser dans sa compréhension des solutions nécessaires :

- évolution du partage de la valeur ajoutée plus favorable aux salariés ;
- mise en place d'une vraie politique monétaire par la BCE et gestion du taux de change pour essayer de sortir du cercle vicieux actuel. La renationalisation des dettes publiques (les dettes publiques en Europe du Sud sont souscrites par des banques nationales qui utilisent l'argent prêté par la BCE) empêche toute évolution qui anéantirait le système bancaire.

Quelques conclusions

L'Europe a subi plus que les autres les conséquences d'une crise financière importée des États-Unis.

Cette situation provient :

- d'un terreau propice (idéologie voire incompetence des fonctionnaires et dirigeants européens, crise immobilière dans certains pays...);
- d'une volonté de l'Allemagne de dominer l'Europe pour être en situation d'affronter la mondialisation.

Les remèdes à cette situation seront difficiles à mettre en œuvre (évolution de la politique monétaire et niveau de l'euro, politique industrielle, protection du marché européen, évolution des salaires), car ils heurtent des intérêts puissants.

Les élections nationales ou européennes servent actuellement plus de soupape pour les peuples que de temps forts démocratiques permettant aux peuples d'élaborer des politiques alternatives. ■

Disparition

Stéphane Hessel nous a quittés...

L'une des grandes figures de ce siècle vient de disparaître.

La modestie naturelle de Stéphane aurait certainement souffert de s'entendre saluer ainsi.

Pourtant, c'est bien le sentiment général qui prévaut.

Dans cette histoire de vie – d'une extraordinaire richesse – parmi ses nombreux engagements, figure celui au sein de notre Cercle dont il a été l'un des prestigieux membres fondateurs dès 1987.

Au cours de ces plus de vingt années passées, c'est toujours avec beaucoup d'enthousiasme qu'il répondait à nos invitations. Nous l'avons entendu à plusieurs reprises sur un sujet qui lui était cher : celui de «l'Europe». En 2005, il est venu débattre du projet de Constitution européenne et – lors d'un après midi mémorable à «La Maison des ensembles», devant plus de cent personnes, sans une note – il nous a fait part de sa vision de l'avenir pour l'Europe (en janvier 2011). Vision qui s'appuyait sur la jeunesse pour l'encourager et non la décourager, voire la sacrifier.

Son activité en faveur de la construction européenne était cohérente avec son combat contre le nazisme, sa participation à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme, son infatigable engagement pour la paix au Moyen-Orient avec des prises de positions courageuses telles que, récemment, celle en faveur du droit de vote des étrangers aux élections locales.

*La Danse avec le siècle** s'est achevée dans l'apothéose d'une notoriété mondiale que ses détracteurs n'ont pu ternir.

Nous garderons aussi en mémoire le souvenir d'un homme de grande culture, heureux de nous faire partager sans manière, à la fin d'un repas, son amour des grands textes de la poésie française et allemande. Un homme qui a mis son expérience de vie personnelle au service d'un combat pour que les événements terribles survenus dans le monde au cours du XX^e siècle ne puissent jamais réadvenir. ■

* Essai autobiographique – Le Seuil (2007).